



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 52802

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le recrutement annoncé de 1 800 agents au sein du Pôle emploi. En effet, pour faire face à l'afflux de chômeurs toujours plus nombreux, le Gouvernement a décidé de renforcer les effectifs des agents de Pôle emploi en recrutant 1 800 agents supplémentaires en CDD ou en CDI pour accompagner au mieux les demandeurs d'emploi, ce qui représente à peu près deux conseillers de plus par agence. Cette annonce a été largement relayée tant dans la presse que par le biais du site Internet de Pôle emploi où les candidats potentiels pouvaient déposer leur candidature en ligne. Elle souhaiterait précisément savoir si ces recrutements correspondent à des créations nettes ou des redéploiements d'effectifs en interne, connaître leur nombre et leur répartition par direction régionale.

Texte de la réponse

Une vague de recrutement de 1 840 agents équivalents temps plein (ETP) a effectivement été lancée par Pôle emploi afin, d'une part, de faire face à l'afflux des demandeurs d'emploi et, d'autre part, de maintenir l'offre de services prévue par la convention tripartite. Cette opération correspond à un schéma d'embauche où 1 000 ETP ont été recrutés en contrat à durée indéterminée pour faire face au chômage, et 840 ETP en contrat à durée déterminée pour être affectés aux dispositifs pour l'emploi prévus dans le cadre du plan de relance (CRP, CTP, ATPE). Ce renforcement des effectifs ne s'analyse donc pas comme un simple redéploiement d'effectif, mais bel et bien comme une création nette d'emplois. Afin de satisfaire ces ouvertures de postes, une campagne de recrutement a été lancée par Pôle emploi entre le 21 mai et le 6 juin 2009 à partir d'un site internet spécialement dédié. À cette occasion, 145 000 candidatures ont été déposées. Il convient de préciser que l'ensemble des régions ont pu bénéficier d'effectifs supplémentaires, sachant que les postes ont ensuite été répartis en fonction des moyens en présence et de l'augmentation de la charge de travail des agents au niveau local. Les régions les mieux dotées sont Rhône-Alpes (pour près de 8,5 % des recrutements), Provence-Alpes-Côte d'Azur (pour plus de 7,5 % des recrutements), Pays de la Loire (pour 6,3 des recrutements), Midi-Pyrénées (pour 6 % des recrutements), et l'Île-de-France (pour 5,5 % des recrutements). En outre, 500 nouveaux postes sont en cours de création afin de constituer des plates-formes téléphoniques régionales qui centralisent les demandes d'inscription et de rendez-vous. Ces recrutements ont également pour but de délester la charge de travail en agence.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52802

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6041

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2438